

Message no 114 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Sport – Bâtiments et installations – Entretien et rénovation – Les Paccots – Réfection de la toiture du bâtiment exploité par le Tennis Club Les Paccots – Crédit d'investissement de 64 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 114 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 64 000 francs destiné à la réfection de la toiture du bâtiment exploité par le Tennis Club des Paccots et à l'amélioration de son éclairage.

But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but de procéder à la réfection complète de la toiture du bâtiment abritant les vestiaires du Tennis Club en profitant d'y intégrer des fenêtres de toiture pour laisser entrer la lumière naturelle. L'éclairage existant, qui s'avère être un peu faible en certains endroits, sera complété dans les différents locaux.

Etat des lieux

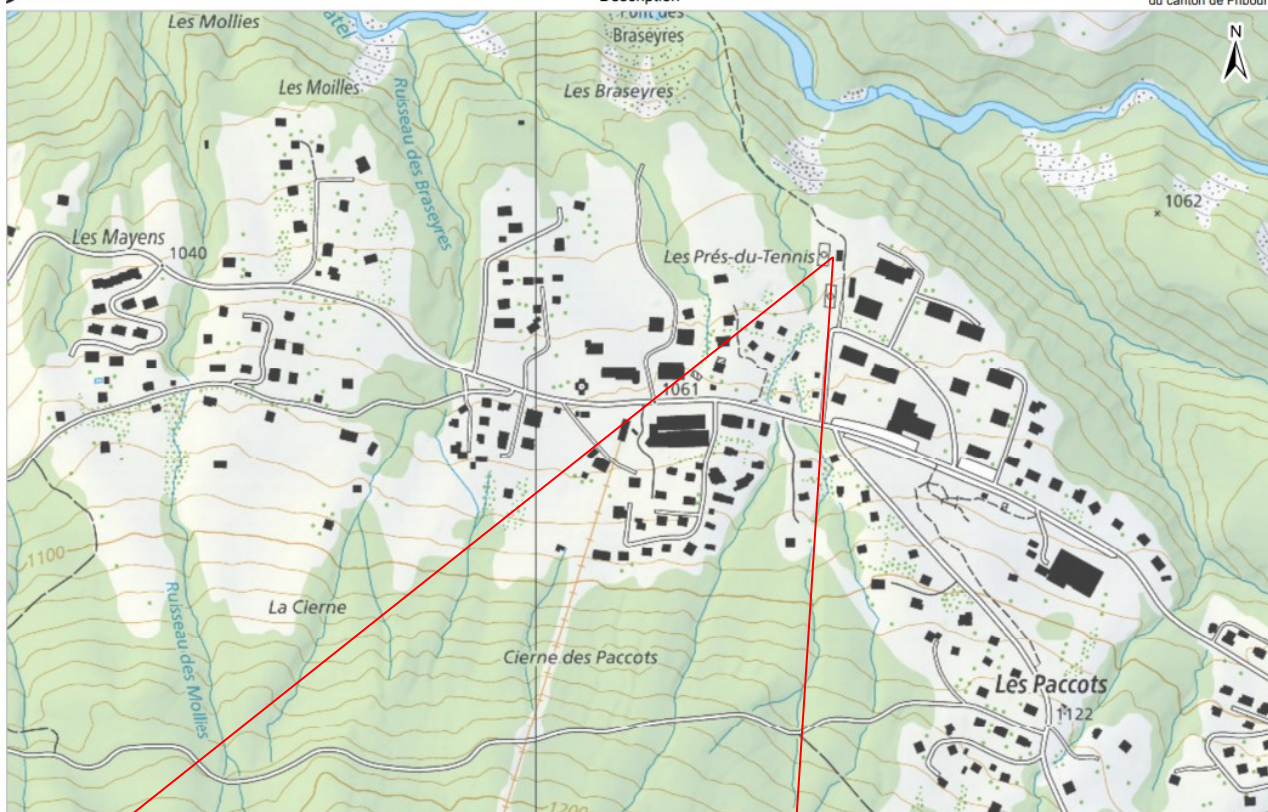
Les éléments de la toiture commencent à pourrir du côté EST et une couche de mousse recouvre une grande partie de la couverture en Eternit. En outre, la partie dans laquelle a été créé le Club House n'est actuellement pas isolée.

L'investissement comprend les points suivants:

- Démontage et évacuation des éléments de la toiture existante;
- Pose d'une nouvelle toiture, en y incluant 4 fenêtres de toiture afin de laisser pénétrer la lumière naturelle dans les locaux;
- Pose d'une nouvelle couverture composée de plaques de tôle d'aluminium;
- Pose d'une nouvelle ferblanterie pour les eaux pluviales;
- Adaptation des emplacements des points lumineux.

Ces travaux bénéficieront d'une subvention de 20% auprès de la LoRo-Sport Fribourg.

Afin de maintenir en état nos diverses installations, le Conseil communal vous propose de valider ce Message.



Informations dépourvues de foi publique

0 0.125 0.25 km

© Office fédéral de topographie, Etat de Fribourg



Tennis – Les Paccots

Chemin de l'Ermitage 46
Les Paccots

Parcelle no°3760
Altitude: 1061 m
Année de construction: 1981
Valeur ECAB: Fr. 144'000.—

Exploitant: Tennis-Club Les Paccots



Plan de financement

Rubriques comptables 2020.114.340/5030.00 et 6690.00

Coût total estimé	Fr.	80'000.00
./. Subventions escomptées de la LoRo-Sport Fribourg de 20%	Fr.	16'000.00

Coût total estimé à la charge de la Commune **Fr. 64'000.00**
À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022

Intérêts passifs	2% de Fr.	64'000.00	Fr.	1'280.00
Amortissement	3% de Fr.	64'000.00	Fr.	<u>1'920.00</u>
Total			Fr.	<u>3'200.00</u>

Estimation des charges d'exploitation

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 64 000 francs destiné à la réfection de la toiture du bâtiment exploité par le Tennis Club des Paccots et à l'amélioration de son éclairage.

Châtel-St-Denis, octobre 2020

Le Conseil communal

Annexe: - Projet d'arrêté

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 114 du Conseil communal, du 27 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 64 000 francs destiné à la réfection de la toiture du bâtiment exploité par le Tennis Club des Paccots et à l'amélioration de son éclairage.

Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy